

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3129

10 décembre 2013

### SOMMAIRE

Al Chem GP & Cy S.C.S. ....	150165	Sethunya S.à r.l. ....	150188
Aquaspada Holding S.A. ....	150189	Sieca S.A. ....	150184
BlackRock Renewables Luxembourg S.à r.l. ....	150146	Sivry SpF S.A. ....	150185
Boston B1 S.à r.l. ....	150191	Société Financière L. Dapt ....	150183
Braycott Investments S.à r.l. ....	150190	Softnet Holdings S. à r.l. ....	150182
Car Classifieds Asia Extra S.C.Sp. ....	150163	Sourcefire Holding Company (Internatio- nal) S.à r.l. ....	150180
Dartsclub All In Heischent asbl ....	150157	Spie Batignolles T.P. ....	150180
Hold Concept Trader S.A. ....	150189	StyleWar S.A., société de gestion de patri- moine familial ....	150181
HRE Investment Holdings II TE S.à r.l. ..	150190	Sun Wave S.à r.l. ....	150185
Intertrans Luxembourg ....	150190	Tapout BLF s.à r.l. ....	150186
Jean Houart S.C. ....	150179	Tarkett Capital S.A. ....	150186
Katrann Private SA SPF ....	150179	Tarleton Holdings S.à r.l. ....	150187
KIGA s.à.r.l. ....	150180	Tarragona S.A. ....	150185
Lapithus Servicing S.à r.l. ....	150169	Terciel S.A. ....	150185
Le Traditionel Moderne S.à.r.l. ....	150178	Thekem S.A. ....	150191
Longview S.A. ....	150180	Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l. ....	150187
LuxAvi S.A. ....	150179	Timeplus S. à r. l. ....	150188
Luxembourg Capital Holding S.A. ....	150179	TK-Design and More S. à r. l. ....	150187
Redwell Studio Luxembourg S.à r.l. ....	150182	Toffies Holdings S.A. ....	150192
Reinert S.à r.l. ....	150182	Tontarelli Lux S.A. ....	150188
Roundwood S.à r.l. ....	150155	Topito S.A. ....	150186
RT Holding S.à r.l. ....	150181	Tradicook, s.à r.l. ....	150187
Sabior S.à r.l. ....	150184	Tradicook, s.à r.l. ....	150186
Sabior S.à r.l. ....	150184	Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l. ..	150185
Sabior S.à r.l. ....	150184	True Religion Brand Jeans International S.à r.l. ....	150191
Sagoma Investments S.à r.l. ....	150183	Twelve Yarrow S.à r.l. ....	150184
S.A. International Lacquers ....	150181	Tyson Americas Holding Sàrl ....	150187
Saint Mirande Luxembourg S.à r.l. ....	150192	Tyson Global Holding Sàrl ....	150188
Saninpart S.A. ....	150183	Umanis Luxembourg S.A. ....	150189
Saninpart S.A. ....	150182	Umanis Luxembourg S.A. ....	150189
Sapphire S.à r.l. ....	150183	VP Bank (Luxembourg) S.A. ....	150160
Schindler ....	150183		
Secogest ....	150189		

**BlackRock Renewables Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 181.090.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third day of September.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BlackRock Renewable Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Taney Hall, Eglinton Terrace Dundrum, Dublin 14, Ireland, registered with the Companies Registration Office of Ireland, under number 519747,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "BlackRock Renewables Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
  - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and removal of managers.**

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).**8.1. Powers of the board of managers**

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

**8.2. Procedure**

- (i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

**8.3. Representation**

- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
- (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
- (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager and shareholders to the Company.
- 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

150150

*Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

*Subscription and payment*

BlackRock Renewable Holdings Limited, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-).

The amount of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) is at the Company's disposal.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Paul Reilly, companies manager, born on 29 October 1960 in Dublin, Ireland and having his professional address at Block 2, Grand Mill Quay, Barrow Street, Dublin 4, Republic of Ireland.

- Leon Schwab, companies manager, born on 9 October 1968 in Dublin, Ireland and having her professional address at 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Sean O'Driscoll, companies manager, born 19 April 1971 in Boston, Massachusetts, United States of America and having his professional address at 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 6D route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour de septembre,

Par-devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

BlackRock Renewable Holdings Limited, une société constituée selon le droit irlandais, dont le siège social se situe à Taney Hall, Eglinton Terrace Dundrum, Dublin 14, Irlande, immatriculée auprès du Companies Registration Office of Ireland sous le numéro 519747

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "BlackRock Renewables Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars canadien (CAD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000,-) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.**

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou de gérant et de associé envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

**Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions Générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

### *Souscription et Libération*

BlackRock Renewable Holdings Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt mille dollars canadien (CAD 20.000,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars canadien (CAD 20.000,-),

Le montant de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-) est à la disposition de la Société.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Paul Reilly, gérant de sociétés, né le 29 Octobre 1960 à Dublin, Irlande dont l'adresse professionnelle se situe à Block 2, Grand Mill Quay, Barrow Street, Dublin 4, République d'Irlande.

- Leon Schwab, gérante de sociétés, née le 9 Octobre 1968 à Dublin, Irlande dont l'adresse professionnelle se situe à 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Sean O'Driscoll, gérant de sociétés, né le 19 Avril 1971 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique dont l'adresse professionnelle se situe à 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013148507/495.

(130181676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**Roundwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.482.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate IV S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172857,

here represented by Mrs Maud Martin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 23 October 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Roundwood S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175482, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 934 of 19 April 2013. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1488 of 22 June 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and sixty-eight thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 268,500.-), so as to raise it from its current amount of four million eight hundred and seventy thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 4,870,050.-) up to five million one hundred thirty-eight thousand five hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 5,138,550.-) through the issue of two hundred and sixty-eight thousand five hundred (268,500) new shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The two hundred and sixty-eight thousand five hundred (268,500) new shares have been subscribed by the sole shareholder, prenamed, paid up by a contribution in cash of a total amount of two hundred and sixty-eight thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 268,500.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at five million one hundred thirty-eight thousand five hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 5,138,550.-) divided into at five million one hundred thirty-eight thousand five hundred and fifty (5,138,550) shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each."

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

«Europa Real Estate IV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172857,

ici représentée par Madame Maud MARTIN, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 23 octobre 2013 à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Roundwood S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175482, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 934 du 19 avril 2013. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1488 du 22 juin 2013.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-huit mille cinq cents livres sterling (GBP 268.500.-) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions huit soixante-dix mille cinquante livres sterling (GBP 4.870.050.-) à cinq millions cent trente-huit mille cinq cent cinquante livres sterling (GBP 5.138.550.-) par l'émission de deux cent soixante-huit mille cinq cents (268.500) parts sociales nouvelles d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Les deux cent soixante-huit mille cinq cents (268.500) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommé, payées par un apport en numéraire pour un montant total de deux cent soixante-huit mille cinq cents livres sterling (GBP 268.500.-).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cinq millions cent trente-huit mille cinq cent cinquante livres sterling (GBP 5.138.550.-) divisé en cinq millions cent trente-huit mille cinq cent cinquante (5.138.550) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.»

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MARTIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14096. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2013154956/99.

(130189742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**D.C. All In Heischent, Dartsclub All In Heischent asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 22, am Clementsbongert.

R.C.S. Luxembourg F 9.738.

—  
STATUTS

En l'an deux mille treize(2013), le (15.09.2013) Sont présents:

*Les membres fondateurs*

1 Le président: Claudio Berardi, née le 03.06.76 à Luxembourg et demeurant à L-7447 Lintgen, 97,route de Fischbach, italien, employé privé

2 Le vice-président: Patrick Graas, née le 15.03.84 à Luxembourg et demeurant à L-4521 Remich, 7b, rue Dicks, luxembourgeoise, employé privé.

3 Le secrétaire: Jeff Gils, née le 29.07.84 à Ettelbruck et demeurant à L-9157 Heiderscheid, 3, A Schaakspesch, luxembourgeoise, employé privé

4 Le trésorier: Christophe Gravé, née le 01.06.84 à Luxembourg et demeurant à L-8818 Grevels, 2, rue de Rindschleiden, luxembourgeoise, employé CFL

5 Membre: Guy Hut, née le 13.05.72 à Ettelbruck et demeurant à L-8611 Platen, 104, rue Principale,luxembourgeoise, ouvrier

6 Membre: David Linster, née le 31.07.84 à Luxembourg et demeurant à L-9171 Michelau, 9, Fleiberstroos, luxembourgeoise, Gérant administratif

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.**

a. La présente association sans but lucratif prend la dénomination "Dartsclub All in Heischent a.s.b.l.", en abréviation "D.C. All in Heischent"

b. Le "D.C. ALL in Heischent" ne poursuit pas d'intérêts politiques et il est religieusement neutre.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Heiderscheid au All in Family Fun Center L-9158 Heiderscheid, 22 am Clementsbongert.

**Art. 3. L'objet et sa durée.**

a. Le D.C. All in Heischent a comme objet social principal de pratiquer le sport du Darts.

1. Participation au championnat national

2. Participation à la coupe nationale

3. Participation au tournois

4. Dans l'accomplissement de son objet social, le D.C. ALL in Heischent peut s'affilier, par décision de son assemblée générale, à toute association ou organisation nationale ou internationale ayant un objet social identique ou compatible avec le sien.

5. Sa durée est illimité

**Art. 4. Dispositions financières et Cotisations.** L'exercice financier commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre.

a. Revenus:

1. Ses sources propres

2. Les cotisations annuelles

3. Les ressources des sponsorings

4. Les subsides et subventions

5. Donations et libéralités accordés

6. Activités diverses (tournois, évènements sportifs,...)

b. Dépenses:

1. Cotisations d'affiliation à la fédération.

2. Amendes à verser à la fédération

3. Activités diverses ( tournois, évènements sportifs,...)

4. Tenue sportive adéquate

**Art. 5. Conditions d'entrée des membres, Membres donataires.**

a. Le nombre minimum de ses membres est fixé à 4. Le conseil d'administration peut attribuer à des personnes physiques le titre de membre donataire ou membre d'honneur. Ceux-ci n'ont toutefois pas le droit de vote aux assemblées générales.

b. Membres actifs et passifs:

Peuvent devenir membres du D.C. All in Heischent, toutes personnes physiques désirant pratiquer ou contribuer au développement de l'objet social de l'association, en présentant une demande d'admission et s'engagent à respecter les présents statuts et les règlements internes. Les personnes physiques intéressées peuvent s'adresser au conseil d'administration sous forme de demande écrite au secrétariat du D.C. All in Heischent. Le conseil d'administration votera pour ou contre l'adhésion du membre candidat lors d'une assemblée sous seing privé par vote à main levée. La décision d'admission confère à la personne physique la qualité de membre.

**Art. 6. Cotisation annuelle.**

Statut membre licencié: 50 euros

Statut membre amateur: 15 euros

Statut membre donataire: 5 euros

Les montants des différentes cotisations est défini lors de chaque assemblée générale annuelle.

**Art. 7. La qualité de membre se perd.**

a. Par démission expresse et écrite adressée au conseil d'administration.

b. Par démission tacite, en refusant ou en négligeant de payer la cotisation.

c. Par l'exclusion, à prononcer par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les hypothèses suivantes:

1. Contraventions graves ou répétées aux présents statuts ou aux règlements de l'association.

2. Refus d'accepter une décision régulière définitive du conseil d'administration;

3. Comportement jetant le déshonneur ou le discrédit sur le D.C. All in Heischent.

Le membre démissionnaire ou exclue n'a aucun droit sur les fonds sociaux.

**Art. 8. L'année sociale et sa comptabilité.**

a. L'année sociale correspond à l'année scolaire.

b. Lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu lors du tier trimestre de l'année scolaire, le conseil d'administration devra clôturer ses livres et présenter son bilan comptable de la saison précédente.

c. La vérification des comptes et de l'ordre des réviseurs de caisse.

**Art. 9. Le conseil d'administration.**

a. Le conseil d'administration (président, secrétaire, trésorier,...)

L'organe décisif et administratif est constitué par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale. Les trois fonctions de président, secrétaire et trésorier doivent être réparties sur deux personnes au moins.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite du D.C. All in Heischent dans le cadre des statuts, règlements et fixation de rémunérations des membres. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou les statuts, est de sa compétence.

Le conseil d'administration se réunit, sur convocation du président ou du secrétaire, chaque fois que le réclame l'intérêt du club ou que la moitié de ses membres le demande. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que s'il réunit au moins la moitié de ses membres. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité de ses membres présents. En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante. Le club est engagé par la signature du président et d'un autre membre du conseil d'administration.

**Art. 10. L'assemblée générale.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration.

a. L'assemblée générale peut être ordinaire ou extraordinaire.

b. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au cours du premier trimestre.

c. Elle est convoquée par le conseil d'administration. Les convocations sont adressées par écrit ou par courrier électronique à l'adresse de chaque membre du D.C. All in Heischent.

d. Cette convocation sera faite au moins un mois avant la date prévue avec en annexe un ordre du jour provisoire.

e. Le conseil d'administration pourra à tout moment convoquer une assemblée générale extraordinaire, portant sur un point qu'il déterminera. Dans cette hypothèse la convocation sera valablement faite avec un délai de sept jours.

f. Lorsqu'un tiers des membres affiliés l'exigent, le conseil d'administration devra convoquer une assemblée générale extraordinaire, portant sur le point de l'ordre du jour à désigner par les membres demandeurs; le délai de convocation sera le même que pour l'assemblée générale extraordinaire convoquée par le conseil d'administration.

g. L'assemblée générale pourra encore valablement délibérer sur une résolution ne se trouvant pas expressément sur l'ordre du jour, si une majorité qualifiée de deux tiers des membres présents la demande au cours de cette assemblée.

**Art. 11. Règlements internes.** Les règlements internes sont de la compétence exclusive du conseil d'administration.

**Art. 12. Droit de présence.** Aucun membre ne pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un délégué d'une autre association ou d'un autre club ayant le même but social que le D.C. ALL in Heischent ou d'un membre affilié participant aux mêmes championnats et événements de ladite fédération ou le D.C. All in Heischent est membre affilié.

**Art. 13. Droits des membres.** Hormis les pouvoirs publics intéressés (administrations sociales et fiscales) seuls les membres ont le droit (disposition légale impérative) de prendre connaissance, de tous documents sociaux de L'ASBL, au secrétariat ou au près d'un membre du conseil d'administration.

**Art. 14. Nature de Vote.**

- a. Tous les membres actifs du D.C. All in Heischent ont un droit de vote égal.
- b. Le vote n'est pas secret, sauf en ce qui concerne les élections au conseil d'administration et d'une façon générale pour tous les votes concernant des personnes.
- c. A la demande de la majorité simple des membres présents, l'assemblée générale pourra décider que le vote sera secret sur n'importe quel point de l'ordre du jour.

**Art. 15. Réviseur de compte.** Chaque assemblée générale ordinaire désigne un collège de deux réviseurs de comptes. Ces mandats s'étendent jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le rôle du réviseur de caisse est incompatible avec celui d'un mandat au conseil d'administration.

**Art. 16. Droits d'éligibilité au conseil d'administration.**

- a. Le candidat doit remplir les conditions suivantes:
  1. Être âgé de dix-huit ans au moins
  2. Jouir de tous ses droits civils
  3. Être affilié au D.C. ALL in Heischent depuis au moins un an.
- b. La candidature doit parvenir par écrit au Conseil d'administration avant le début de l'assemblée générale.

**Art. 17. Procès-verbal.** Il est dressé un procès-verbal des assemblées générales par le secrétaire; celui-ci sera publié au plus tard deux mois après l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

**Art. 18. Vacances Postes.** Le D.C. All in Heischent est administrée par le conseil d'administration.

La distribution des postes se déroulera dans le conseil d'administration et va être réglé à la première réunion après l'assemblée générale.

**Art. 19. Composition du conseil d'administration.** Le conseil d'administration se compose de minimum 4 personnes comme suit:

1. Un(e) président(e)
2. Un(e) vice président(e)
3. Un(e) secrétaire général(e)
4. Un(e) trésorier général(e)

Le maximum des assesseurs au conseil d'administration est fixé à 3 personnes.

Dont le conseil d'administration aura un maximum de 7 personnes.

**Art. 20. Réunions du conseil d'administration.**

- a. Les convocations pour les réunions se feront par voie électronique ou par téléphone.
- b. Le secrétaire du conseil d'administration tiendra registre contenant le procès verbal des délibérations; copie de ce procès-verbal devra être adressée aux membres du conseil d'administration après chaque réunion.
- c. Lors des réunions du conseil d'administration, aucun administrateur ne peut se faire représenter par un autre. Chaque décision sera prise par vote. Les réunions du conseil d'administration seront tenues rigoureusement au secret des délibérations; ils sont solidaires pour toute décision prise valablement.

**Art. 21. Durée des mandats.**

- a. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié de ses membres sont présents; les décisions seront prises à la majorité absolue des membres présents.
- b. La durée du mandat des administrateurs est de deux ans.

**Art. 22. Dissolution.** L'assemblée générale peut prononcer la dissolution du D.C. ALL in Heischent dans les conditions prévues à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928. En cas de dissolution, l'assemblée générale dévaluera l'avoir social, après acquittement du passif par le comité d'administration à une association au choix ayant un objet social d'ordre caritatif.

**Art. 23. Pouvoir de décision.** Tous les cas non-prévus par les présents statuts ou les règlements pris en leur exécution seront réglés conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928. Au cas où la loi, les statuts et les règlements seraient muets, le conseil d'administration tranchera.

Fait à Heiderscheid en date du 15 septembre 2013.

Berardi Claudio / Graas Patrick / Gils Jeff / Gravé Christophe / Hut Guy / Linster David

*Membres fondateurs*

Référence de publication: 2013155092/162.

(130189035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

**VP Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.509.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zweiundzwanzigsten Oktober,

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

versammelten sich um 9:30 Uhr in Luxemburg die Aktionäre bzw. deren Vertreter der "VP Bank (Luxembourg) S.A.", Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg, 26 Avenue de la Liberté, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung.

Genannte Gesellschaft wurde als "VP Finance (Luxembourg) S.A." am 16. November 1988 gegründet; veröffentlicht im Mémorial "C" Nr. 47 am 21. Februar 1989. Am 18. April 1989 wurde die Finanzgesellschaft in eine Vollbank umgewandelt bei gleichzeitiger Änderung des Namens in "VP Bank (Luxembourg) S.A.". Weitere Änderungen der Gesellschaftssatzung erfolgten am 15. Juli 1993 und 14. Februar 1996.

Im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg ist die Gesellschaft unter Sektion B und der Nummer 29.509 eingetragen.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Rolf Diderrich, First-Vice President, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Solange Wolter, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg und zur Stimmzählerin Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der so zusammengesetzte Vorstand erstellt die Präsenzliste der Anwesenden bzw. der vertretenen Aktionäre und prüft die von den vertretenen Aktionären unter Privatschrift erteilten Vollmachten.

Präsenzliste und Vollmacht, nachdem sie von den anwesenden Personen "ne varietur" unterzeichnet worden ist, bleiben dieser Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest, dass gemäß vorerwähnter Präsenzliste der einzige Aktionär und somit das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, dass dem einzigen Aktionären der Inhalt der Tagesordnung und den dazu gehörigen Angaben im voraus bekannt war, was durch dessen Bevollmächtigten bestätigt wird, und demzufolge die Generalversammlung gemäß Artikel 10 der Satzung ohne förmliche Einberufung rechtsgültig tagt.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Beschluss, die Statuten der VP Bank (Luxembourg) S.A. in der geänderten Fassung zu genehmigen

Die Generalversammlung erklärt sich mit den Ausführungen des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst folgenden Beschluss:

*Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, die Satzung in der abgeänderten Form vom zu genehmigen.

Die Satzung erhält somit folgenden Wortlaut:

**I. Name - Sitz - Dauer**

**Art. 1.** Es existiert eine Aktiengesellschaft (nachfolgend die „Gesellschaft“) gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften nebst den dazu ergangenen Gesetzesänderungen (nachfolgend das „Gesetz“).

Der Name der Gesellschaft ist VP Bank (Luxembourg) S.A. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxembourg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können der Sitz innerhalb Luxemburg-Stadt verlegt werden, sowie sowohl in Luxemburg als auch im Ausland Filialen, Zweigstellen und/oder Repräsentanzen errichtet werden. Durch einen, unter den für Satzungsänderungen geltenden Bedingungen gefassten Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre kann der Sitz in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten gemäss Einschätzung des Verwaltungsrates aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz durch Beschluss des Verwaltungsrates vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Durch einen, unter den für Satzungsänderungen geltenden Bedingungen gefassten Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre kann die Auflösung der Gesellschaft beschlossen werden.

## II. Zweck

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb einer Bank. Dieser Zweck umfasst alle Geschäfte, die im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen eine Bank eingehen und ausführen kann, sei es für eigene oder fremde Rechnung, sei es im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sei es im eigenen Namen oder in fremdem Namen als Treuhänder oder als Bevollmächtigter.

Die Gesellschaft kann weiterhin Grundbesitz erwerben, sich an anderen Gesellschaften beteiligen und auch sonst jedwede kommerzielle, finanzielle und sonstige Operationen ausführen, die geeignet sind, direkt oder indirekt den Gesellschaftszweck oder die Gesellschaft sonst zu fördern.

## III. Kapital - Aktien

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzig Millionen Schweizer Franken (CHF 20.000.000.-), eingeteilt in zwanzigtausend Aktien (20.000) mit einem Nennwert von eintausend Schweizer Franken (CHF 1.000.-) je Aktie.

**Art. 4.** Die Aktien sind Namensaktien.

Sämtliche ausgegebenen Aktien werden im Aktionärsregister eingeschrieben, welches von der Gesellschaft geführt wird.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder in Zertifikaten lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Jeder Aktionär muss der Gesellschaft seine Adresse mitteilen. Jegliche Korrespondenz, Bekanntmachungen und Meldungen der Gesellschaft an die Aktionäre werden an diese Adresse, welche ebenfalls im Aktionärsregister eingetragen wird, gesendet.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen des Gesetzes.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgabe(n) aufgestockt oder vermindert werden auf Grund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Die Generalversammlung, welche berufen wird über die Aufstockung des Kapitals oder über die Ermächtigung, das Kapital aufzustocken, gemäß Bestimmungen des Gesetzes abzustimmen, kann das Zeichnungsprivileg der alten Aktionäre einschränken oder ganz aufheben oder den Verwaltungsrat ermächtigen, dies zu tun unter Berücksichtigung des Bestimmungen des Gesetzes.

## IV. Verwaltung - Aufsicht

**Art. 5.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Eine juristische Person kann Mitglied des Verwaltungsrates werden, vorausgesetzt, dass sie eine natürliche Person als ständigen Vertreter bestellt hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt. Die Mitglieder können beliebig durch Beschluss des einzigen Aktionärs, oder, im Fall von mehreren Aktionären, durch die Generalversammlung abberufen werden. Eine Wiederwahl durch die Generalversammlung ist möglich.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied durch Tod, Rücktritt oder andere Gründe vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats durch Mehrheitsbeschluss einen vorläufigen Nachfolger bestellen, der durch die nächstfolgende Generalversammlung zu bestätigen ist.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, soweit sie nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat gibt sich eine Geschäftsordnung und bestimmt aus seiner Mitte seinen Präsidenten, der in den Sitzungen des Verwaltungsrates und in den Generalversammlungen den Vorsitz führt, sowie einen oder mehrere Vize-Präsidenten. Der Präsident wird in allen externen Angelegenheiten als Sprecher des Verwaltungsrats auftreten.

In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung dem Vize-Präsidenten übertragen, ansonsten dem ältesten anwesenden Verwaltungsratsmitglied.

Der Verwaltungsrat tagt auf Einladung des Präsidenten. Eine Sitzung des Verwaltungsrates muss einberufen werden, insofern mindestens zwei Mitglieder des Verwaltungsrates dies beim Präsidenten, oder in seiner Abwesenheit beim Vize-Präsidenten, des Verwaltungsrates beantragen.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind, außer in Dringlichkeitsfällen, zu jeder Sitzung mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor ihrem Beginn durch schriftliche Einladung zu benachrichtigen. In Dringlichkeitsfällen sind die näheren Umstände und Ursachen der Dringlichkeit in den Einberufungsschreiben darzulegen. Auf diese Einberufung kann seitens der Verwaltungsratsmitglieder durch Zustimmung jedes einzelnen entweder schriftlich oder per Telegramm, Telex, Telekopie oder durch andere gleichwertige Kommunikationsmittel verzichtet werden.

Für Verwaltungsratssitzungen, welche vorab durch Verwaltungsratsbeschluss zu einem Zeitpunkt und Ort einberufen werden, ist eine gesonderte Einladung nicht erforderlich.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können Sitzungen des Verwaltungsrates auch durch Verwendung von Fernkommunikationsmitteln abhalten. Nimmt ein Mitglied an einer Verwaltungsratssitzung durch Verwendung eines Fernkommunikationsmittels (einschließlich Telefon) teil, so muss sichergestellt sein, dass alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder (die entweder anwesend sind oder sich ebenfalls eines Ferntelekommunikationsmittels bedienen) dieses Mitglied hören und selbst von diesem Mitglied gehört werden können. In einem solchen Fall gelten Mitglieder, die sich eines Fernkommunikationsmittels bedienen als an dieser Sitzung teilnehmende Mitglieder, die für die Zählung des Quorums maßgeblich sind und wirksam über alle auf einer solchen Sitzung erläuterten Angelegenheiten abstimmen können.

Die Bevollmächtigung zur Vertretung kann schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erteilt werden. Beschlüsse können in dringlichen Fällen auch auf schriftlichem Wege gefasst werden. Solche Beschlüsse haben dieselbe Wirksamkeit und Auswirkungen wie Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung, wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates sie unterzeichnet haben. Die Unterschriften der Mitglieder in einem Umlaufbeschluss können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können im Wege eines Briefes, Faxes oder ähnlichen Kommunikationsmittels geleistet werden.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Die vom Verwaltungsrat gefassten Beschlüsse sind in Sitzungsprotokollen niederzulegen, die vom Präsidenten (oder in seiner Abwesenheit vom Präsidenten pro tempore) und dem Sekretär oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern zu unterschreiben sind.

Abschriften oder Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, unterschreibt der Präsident und der Sekretär oder zwei Verwaltungsratsmitglieder.

Die Gesellschaft wird grundsätzlich durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann jedoch einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse zur Wahrnehmung der täglichen Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen.

**Art. 7.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren externen zugelassenen Wirtschaftsprüfern (réviseur d'entreprise agréé), die vom Verwaltungsrat für die Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt werden. Eine beliebige Abberufung ist möglich unter der Voraussetzung, dass zugleich ein neuer externer zugelassener Wirtschaftsprüfer bestellt wird. Eine Wiederwahl ist zulässig.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

## V. Generalversammlungen

**Art. 9.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens am 4. Montag im Monat Mai um 11.00 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort in der Stadt Luxemburg statt.

Sofern der Tag der Generalversammlung auf einen gesetzlichen Feiertag fallen würde, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Im Falle der Vereinigung aller Aktien in einer Hand kann die Gesellschaft einen einzigen Aktionär haben. In diesem Falle führt der Tod der einzigen natürlichen Person oder die Auflösung der einzigen juristischen Person nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

Im Falle eines einzigen Aktionärs, nimmt dieser alle Befugnisse der Generalversammlung der Aktionäre wahr.

Alle Beschlüsse der Generalversammlung sind in einem Protokoll festzuhalten.

Die Generalversammlungen werden, gemäß des Gesetzes, durch den Verwaltungsrat einberufen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung wird einberufen, wenn entsprechende Gründe vorliegen oder wenn dies von einem oder mehreren Aktionären, die einzeln oder gemeinsam 10% des Gesellschaftskapitals verfügen, gefordert wird.

**Art. 10.** Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Die Aktionäre können ihr Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, welchen sie schriftlich per Brief oder Facsimile bestimmen, und der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Die Aktionäre können mittels Videokonferenz oder mittels anderer Telekommunikationen durch welche sich ihre Identität feststellen lässt, in den Generalversammlungen teilnehmen und werden für die Errechnung der Beschlussfähigkeit und Mehrheiten als anwesend betrachtet. Die genannten Hilfsmittel sollen den technischen Anforderungen genügen, um

sicherzustellen, dass eine erfolgreiche Teilnahme an der Besprechung und eine ununterbrochene Beratung online möglich ist.

Vorbehaltlich einer anderswärtigen gesetzlichen Regelung und unabhängig der Zahl der vertretenen Aktien, werden Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

**Art. 11.** Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen oder gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Jahresgewinns.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat ist berechtigt, Zwischendividenden gemäß den gültigen gesetzlichen Bestimmungen aus-zuzahlen.

**Art. 13.** Soweit diese Satzung keine ausdrückliche Regelung enthält, finden ergänzend die Bestimmungen des Gesetzes vorn 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze Anwendung.

Der Vorsitzende stellt sodann fest, dass über alle Tagesordnungspunkte Beschlüsse gefasst wurden und erklärt die Versammlung damit für geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. DIDERRICH, S. WOLTER, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48655. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNGzwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 6. November 2013.

Référence de publication: 2013155072/185.

(130189359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

### **Car Classifieds Asia Extra S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.410.

#### — STATUTES

### **Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Car Classifieds Asia Extra S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 4 November 2013**

**1. Partners who are jointly and Severally liable.** Classifieds (GP) S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.455 (the "General Partner").

#### **2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.**

##### (i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Car Classifieds Asia Extra S.C.Sp."

##### (ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

##### (iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### (iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and Signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 4 November 2013, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Car Classifieds Asia Extra S.C.Sp  
 Special Limited Partnership  
 Sitz: 7, avenue J.P. Pescatore,  
 L-2324 Luxemburg,  
 Großherzogtum Luxemburg.  
 (die "Gesellschaft")

**Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Car Classifieds Asia Extra S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft luxemburgischen Rechts (Special Limited Partnership), abgeschlossen am 4. November 2013**

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** Classifieds (GP) S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen der Gesetze des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 180.455 (die "Komplementärin").

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Car Classifieds Asia Extra S.C.Sp."

(ii) Zweck der Gesellschaft

Der Gesellschaftszweck ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 4. November 2013 auf eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013155208/85.

(130190667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**AI Chem GP & Cy S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 179.936.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of October.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "AI Chem GP & Cy S.C.S." (the "Company"), a société en commandite simple incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179936, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 August 2013, whose articles of association have not been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Caroline SCULTEUR, lawyer, residing in Howald, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of five million six hundred and nineteen thousand five hundred and twenty-two US dollars (USD 5,619,522.00) so as to raise it from its present amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000.00) up to five million six hundred and sixty-nine thousand five hundred and twenty-two US dollars (USD 5,669,522.00), by the issue of five million six hundred and nineteen thousand five hundred and twenty-two (5,619,522.00) new limited partnership interests, each having a par value of one US dollar (USD 1.00) (the "New Limited Partnership Interests"), having the same rights and obligations as the existing limited partnership interests. The New Limited Partnership Interests shall be paid up by contributions in kind consisting in:

a. one hundred and forty-four (140,000) Class B Shares (subdivided into (i) twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class B1 Shares, (ii) twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class B2 Shares, (iii) twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class B3 Shares, (iv) twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class B4 Shares and (v) twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class B5 Shares (together the "Contributed Shares"); and

b. five million five hundred and twenty-five thousand five hundred and twenty-two (5,525,522) YFPECs (together the "Contributed YFPECs" and together with the Contributed Shares, the "Contributed Securities") of AI Chem (Luxembourg) Subco S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171932 ("Subco"), currently held by AI Chem (Luxembourg) S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171926 (the "Contributor"), (the "Contributions in Kind"). The aggregate value of the Contribution in Kind amounting to five million six hundred and sixty-nine thousand five hundred and twenty-two US dollars (USD 5,669,522.00) shall be allocated to (i) the share capital of the Company for an aggregate amount of five million six hundred and nineteen thousand five hundred and twenty-two US dollars (USD 5,619,522.00) and (ii) the Company's share premium account for an aggregate amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000.00).

2. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of incorporation which shall then be read as follows:

"The share capital of the Company is set at five million six hundred and sixty-nine thousand five hundred and twenty-two US dollars (USD 5,669,522.00) (increased to such other sum as the Shareholders may decide from time to time) represented by five million six hundred and sixty-nine thousand five hundred and twenty-two (5,669,522) shares and divided into (i) one (1) unlimited share ("parts de commandité") ("Unlimited Share") and five million six hundred and sixty-nine thousand five hundred and twenty-one (5,669,521) limited shares ("parts de commanditaire") ("Limited Shares"), together with the Unlimited Shares, the "Shares", of one US dollar (USD 1.00) each."

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of five million six hundred and nineteen thousand five hundred and twenty-two US dollars (USD 5,619,522.00) so as to raise it from its present amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000.00) up to five million six hundred and sixty-nine thousand five hundred and twenty-two US dollars (USD 5,669,522.00), by the issue of five million six hundred and nineteen thousand five hundred and twenty-two (5,619,522.00) new limited partnership interests, each having a par value of one US dollar (USD 1.00) (the "New Limited Partnership Interests"), having the same rights and obligations as the existing limited partnership interests. The New Limited Partnership Interests are paid up by contributions in kind consisting in:

a. one hundred and forty-four (140,000) Class B Shares (subdivided into (i) twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class B1 Shares, (ii) twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class B2 Shares, (iii) twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class B3 Shares, (iv) twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class B4 Shares and (v) twenty-eight thousand eight hundred (28,800) Class B5 Shares (together the "Contributed Shares"); and

b. five million five hundred and twenty-five thousand five hundred and twenty-two (5,525,522) YFPECs (together the "Contributed YFPECs" and together with the Contributed Shares, the "Contributed Securities") of AI Chem (Luxembourg) Subco S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 76 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171932 ("Subco"), currently held by AI Chem (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171926 (the "Contributor"), (the "Contributions in Kind").

*Subscription*

AI Chem (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171926, here represented by Mrs Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy given on the 30th of October 2013, has declared to subscribe for all the New Limited Partnership Interests and to pay them up by a contribution in kind consisting in (i) the Contributed Shares having all together a value of one hundred and forty four thousand US Dollars (USD 144,000.00) and by the five hundred and (ii) in the Contributed YFPECs having all together a value of twenty-five thousand five hundred and twenty-two (5,525,522). The above Contribution in Kind amount valued at five million six hundred and sixty-nine thousand five hundred and twenty-two US dollars (USD 5,669,522.00) is allocated (i) to the Company's share capital for an amount of five million six hundred and nineteen thousand five hundred and twenty-two US Dollars (USD 5,619,522.00) and (ii) to the share premium account for an amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000.00).

*Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company relating to the share capital, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the Company is set at five million six hundred and sixty-nine thousand five hundred and twenty-two US dollars (USD 5,669,522.00) (increased to such other sum as the Shareholders may decide from time to time) represented by five million six hundred and sixty-nine thousand five hundred and twenty-two (5,669,522) shares and divided into (i) one (1) unlimited share ("parts de commandité") ("Unlimited Share") and five million six hundred and sixty-nine thousand five hundred and twenty-one (5,669,521) limited shares ("parts de commanditaire") ("Limited Shares"), together with the Unlimited Shares, the "Shares", of one US dollar (USD 1.00) each."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately five thousand euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «AI Chem GP & Cy S.C.S.» (la «Société»), une société en commandite simple constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179936, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 août 2013, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, avocat, demeurant à Howald, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cinq millions six cent dix-neuf mille cinq cent vingt-deux Dollars US (USD 5,619,522.00), de façon à l'accroître de son montant actuel de cinquante mille Dollars US (USD 50.000) à cinq millions six cent soixante-neuf mille cinq cent vingt-deux Dollars US (USD 5.669.522,-), par l'émission de cinq millions six cent dix-neuf mille cinq cent vingt-deux (5,619,522.00) nouvelles parts de commanditaires, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-), (les «Nouvelles Parts de Commanditaires»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts de commanditaires existantes. Les Nouvelles Parts de Commanditaires seront payées par un apport en nature consistant en:

a. (i) cent quarante quatre mille (140.000) Parts Sociales de Classe B (subdivisées en (i) vingt-huit mille huit cents (28.800) Parts Sociales de Classe B1, (ii) vingt-huit mille huit cents (28.800) Parts Sociales de Classe B2, (iii) vingt-huit mille huit cents (28.800) Parts Sociales de Classe B3, (iv) vingt-huit mille huit cents (28.800) Parts Sociales de Classe B4, (v) vingt-huit mille huit cents (28.800) Parts Sociales de Classe B5 (ensemble les «Parts Sociales Apportées»); et

b. cinq millions cinq cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-deux (5.525.522) YFPECs (ensemble les «YFPECs Apportées» et formant ensemble avec les Parts Sociales Apportées, les «Titres Apportés») d'AI Chem (Luxembourg) Subco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171932 (la «Subco»), actuellement détenue par Ai Chem (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171926 (l'«Apporteur»), (les «Apports en Nature»). La valeur totale de l'Apport en Nature s'élève à un montant de cinq millions six cent soixante-neuf mille cinq cent vingt-deux Dollars US (USD 5.669.522,-) et sera alloué au (i) capital social de la Société pour un montant total de cinq millions six cent dix-neuf mille cinq cent vingt-deux Dollars US (USD 5,619,522.00) et (ii) au compte de la prime d'émission de la Société pour un montant total de cinquante mille Dollars US (USD 50.000,-).

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq millions six cent soixante-neuf mille cinq cent vingt-deux Dollars US (USD 5.669.522,-) (augmenté à concurrence de tel autre montant que les Associés pourront parfois décider), représenté par cinq millions six cent soixante-neuf mille cinq cent vingt-deux Dollars US (USD 5.669.522,-) parts, elles-mêmes divisées en une (1) part de commandité (la «Part de Commandité») et cinq millions six cent soixante-neuf mille cinq cent vingt et un Dollars US (USD 5.669.521,-) parts de commanditaires (les «Parts de Commanditaires»; ensemble avec la Part de Commandité, les «Parts») d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.»

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq millions six cent dix-neuf mille cinq cent vingt-deux Dollars US (USD 5,619,522.00), de façon à l'accroître de son montant actuel de cinquante mille Dollars US (USD 50.000) à cinq millions six cent soixante-neuf mille cinq cent vingt-deux Dollars US (USD 5.669.522,-), par l'émission de cinq millions six cent dix-neuf mille cinq cent vingt-deux (5,619,522.00) nouvelles parts de commanditaires, chacune ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-), (les «Nouvelles Parts de Commanditaires»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts de commanditaires existantes. Les Nouvelles Parts de Commanditaires sont payées par un apport en nature consistant en:

a. (i) cent quarante quatre mille (140.000) Parts Sociales de Classe B (subdivisées en (i) vingt-huit mille huit cents (28.800) Parts Sociales de Classe B1, (ii) vingt-huit mille huit cents (28.800) Parts Sociales de Classe B2, (iii) vingt-huit mille huit cents (28.800) Parts Sociales de Classe B3, (iv) vingt-huit mille huit cents (28.800) Parts Sociales de Classe B4, (v) vingt-huit mille huit cents (28.800) Parts Sociales de Classe B5 (ensemble les «Parts Sociales Apportées»); et

b. cinq millions cinq cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-deux (5.525.522) YFPECs (ensemble les «YFPECs Apportées» et formant ensemble avec les Parts Sociales Apportées, les «Titres Apportés») d'AI Chem (Luxembourg) Subco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171932 (la «Subco»), actuellement détenue par Ai Chem (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171926 (l'«Apporteur»), (les «Apports en Nature»).

#### *Souscription*

AI Chem (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171926, ici représenté par madame Linda Harroch, prénommée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée en date du 30 octobre 2013, déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts de Commanditaires payées par un apport en nature consistant en (i) l'apport des Parts Sociales Apportées ayant une valeur de cent quarante quatre mille Dollars US (USD 144.000,-) et (ii) en YFPECs Apportées ayant une valeur de cinq millions cinq cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-deux Dollars US (USD 5.525.522,-). La valeur des Apports en Nature de cinq millions six cent soixante-neuf mille cinq cent vingt-deux Dollars US (USD 5.669.522,-) est allouée (i) au capital social de la Société pour un montant de cinq millions six cent dix-neuf mille cinq cent vingt-deux Dollars US (USD 5.619.522,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de cinquante mille Dollars US (USD 50.000).

#### *Deuxième résolution*

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'Article 6 des statuts de la Société pour refléter les décisions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq millions six cent soixante-neuf mille cinq cent vingt-deux Dollars US (USD 5.669.522,-) (augmenté à concurrence de tel autre montant que les Associés pourront parfois décider), représenté par cinq millions six cent soixante-neuf mille cinq cent vingt-deux Dollars US (USD 5.669.522,-) parts, elles-mêmes divisées en une (1) part de commandité (la «Part de Commandité») et cinq millions six cent soixante-neuf mille cinq cent vingt et un Dollars US (USD 5.669.521,-) parts de commanditaires (les «Parts de Commanditaires»; ensemble avec la Part de Commandité, les «Parts») d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune».

#### *Estimation des coûts*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré Esch-sur-Alzette A.C., le 6 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14426. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013155145/229.

(130190699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**Lapithus Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.177.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of October.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960, registered under number 920006,

duly represented by Dr. Matthias Prochaska, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 October 2013 in New York (USA).

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Lapithus Servicing S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153177 (the "Company"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on May 17<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1383 of July 6<sup>th</sup>, 2010 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended latest pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on October 12<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2842 of November 22<sup>nd</sup>, 2012.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Changes to the management structure and the representation of the Company towards third parties; and
2. corresponding full restatement of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to introduce the denomination of chief executive officer ("CEO") to the articles of association ("Articles") of the Company knowing that Luxembourg corporate law does not foresee such position. To be in line with Luxembourg corporate law the CEO of the Company shall always hold the position of a class A manager and be named "class A manager and CEO" in the Luxembourg trade and companies' register.

The Sole Shareholder further resolves to amend the representation rules towards third parties of the Company as follows:

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of one (1) class A manager. However, the joint signature of either two (2) class A managers or one (1) class A manager and one (1) class B manager shall be necessary with regard to legally binding commitments of the Company with a nominal face value equal to or between one hundred thousand euro (EUR 100,000) and two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000) and the signature of the Class A manager who is also the CEO and registered as such in the Luxembourg trade and companies' register shall be necessary with regard to legally binding commitments of the Company with a nominal face value exceeding two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000).

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution and in order to implement certain other minor editorial changes, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles which shall from now on read as follows:

## **"I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Lapithus Servicing S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization and/or business license.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.5. The Company may further (i) manage (a) its own assets and/or (b) the assets of its subsidiaries, shareholders and subsidiaries of its shareholders and (c) the assets of companies or undertakings of the same group as the Company on behalf of/for the benefit of its parent companies and/or appoint one or more asset manager(s) which will manage any such assets, and/or (ii) provide investment advice, and recommendations (a) to its shareholders, its subsidiaries or for other subsidiaries of its shareholders, and (b) in general to companies or undertakings of the same group as the Company on behalf of its parent companies, it being understood that the Company may not conduct any activity requiring a licence under the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended, without having before obtained such a licence.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the "Board") composed of at least two (2) class A managers (the "Class A Manager(s)") and one (1) class B manager (the "Class B Manager"). The Company's chief executive officer (the "CEO") shall hold the position of Class A Manager. The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### Art. 8. Board of managers and Chairman.

##### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more managers or agents by the Board.

8.2. The Board may appoint a chairman among its members. The chairman (if any is appointed) must be a Luxembourg resident.

##### 8.3. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented (including at least one (1) Class A Manager). Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented (including at least the favorable vote of one (1) Class A Manager). The chairman (if any is appointed) will have a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

##### 8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties, other than in the specific cases provided under a) and b) hereafter, by the sole signature of one (1) Class A Manager:

a) the joint signature of either two (2) Class A Managers or one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager shall be necessary with regard to legally binding commitments of the Company with a nominal face value equal to or between one hundred thousand euro (EUR 100,000) and two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000); and

b) the signature of the Class A Manager who is also the CEO and registered as such in the Luxembourg register of commerce and companies shall be necessary with regard to legally binding commitments of the Company with a nominal face value exceeding two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000).

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

###### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Shareholders Circular Resolutions").

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

###### 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

##### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

##### **Art. 13. Réviseurs d'entreprises.**

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

#### **VII. General provisions**

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quinzième jour d'octobre.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro MH 96960, Marshall Islands, inscrite sous le numéro 920006,

dûment représentée par Matthias Prochaska, docteur en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York (USA) le 11 octobre 2013.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Lapithus Servicing S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153177 (la «Société»), constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem le 17 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juillet 2010 sous le numéro 1383. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 octobre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 22 novembre 2012 sous le numéro 2842.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la structure de gérance et de la représentation de la Société vis-à-vis des tiers; et
2. Refonte complète des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'inclure dans les statuts de la Société («Statuts») la dénomination président directeur général («PDG») sachant que le PDG ne représente pas un organe prévu par le droit des sociétés luxembourgeois. Pour assurer la compatibilité avec le droit des sociétés luxembourgeois le PDG devra toujours occuper le poste de gérant de classe A et devra être enregistré en tant que «gérant de classe A et PDG» dans le registre de commerce et des sociétés.

En outre, l'Associé Unique décide de changer les règles de la représentation de la Société vis-à-vis des tiers comme suit:

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un (1) gérant de classe A. Cependant la signature conjointe de deux (2) gérants de classe A ou un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sera nécessaire vis-à-vis des engagements juridiquement contraignants de la Société avec une valeur nominale égale ou entre cent mille euros (100.000 EUR) et deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) et la signature du gérant de classe A qui est également le PDG et enregistré comme tel dans le Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sera nécessaire à l'égard des engagements juridiquement contraignants de la Société avec une valeur nominale supérieure à deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR).

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions précédentes et pour l'adaptation de quelques modifications mineures au niveau de la forme, l'Associé Unique décide de faire une refonte complète de statuts qui auront désormais la teneur suivante:

**«I. Dénomination - Siège social- Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Lapithus Servicing S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que, ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à rémission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.5. La Société pourra aussi (i) gérer (a) ses propres actifs et / ou (b) les actifs de ses filiales, associés et filiales de ses associés et (c) les actifs des sociétés ou entreprises du même groupe de sociétés que la Société pour le compte/au profit de ses sociétés parents et ou nommer un ou plusieurs gérant pour gérer ces actifs, et/ou (ii) donner des conseils en investissement et des recommandations (a) à ses associés, ses filiales ou pour d'autres filiales des ses associés et (b) en général au sociétés ou entreprises du même groupe que la Société pour le compte des sociétés parents, ceci étant entendu que la Société ne pourra pas s'engager dans des activités nécessitant l'obtention d'une licence selon la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifiée, sans avoir obtenu au préalable cette licence.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501.-), représenté par douze mille cinq cent un (12.501) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. La cession de parts sociales à des tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil») composé d'au moins deux (2) gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et un (1) gérant de classe B (le «Gérant de Classe B»). Le Président Directeur Général de la Société (le «PDG») doit occuper le poste de gérant de classe A. Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

## **Art. 8. Conseil de gérance.**

### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts a ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes a l'objet social de la société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil a un ou plusieurs gérants ou agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Le conseil de gérance de la Société peut nommer un président en son sein. Le président (s'il y a en un de nommé) doit être résident luxembourgeois.

### 8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné a tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures a l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation a la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixes dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration a un autre gérant afin de le représenter a toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée (comprenant au moins un (1) Gérant de Classe A). Les décisions du Conseil seront valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (comprenant le vote favorable d'au moins un (1) Gérant de Classe A). La voix du président (s'il y en a un de nommé) est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer a toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant a l'ensemble des personnes participant a la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, sauf dans les cas spécifiques prévus sous a) et b) ci-après, par la signature individuelle d'un (1) gérant de classe A.

a) soit la signature conjointe de deux (2) gérants de classe A ou un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sera nécessaire vis-à-vis des engagements juridiquement contraignants de la Société avec une valeur nominale égale ou entre cent mille euros (100.000 EUR) et deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000); et

b) la signature du gérant de classe A qui est également le PDG et enregistrée comme tel dans le Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sera nécessaire à l'égard des engagements juridiquement contraignants de la Société avec une valeur nominale supérieure à deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## **IV. Associé(s)**

### **Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

#### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l' «Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés»).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué a tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit a un (1) vote.

## 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### **Art. 11. Associé unique.**

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

### **Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

### **Art. 13. Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2013. LAC/2013/47887. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156086/527.

(130191453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

### Le Traditionel Moderne S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4640 Differdange, 43, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 124.388.

#### *Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire*

L'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2013, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

- décide de transférer l'adresse du siège social de la société de:

L-4570 NIEDERKORN 90, rue Pierre Gansen à

L-4640 DIFFERDANGE 43, Avenue d'Oberkom

Differdange, le 25 octobre 2013.

Elsa Coelho.

Référence de publication: 2013156089/14.

(130190806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**LuxAvi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 80.546.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013156095/10.

(130191049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**LCP Holding, Luxembourg Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4367 Belvaux, 1, avenue du Swing.  
R.C.S. Luxembourg B 155.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013156094/14.

(130191519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Jean Houart S.C., Société Civile.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg E 3.801.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Associés en date du 14 mars 2013*

- La démission de Madame Nicole THIRION de son mandat de Gérant de catégorie B est acceptée, avec effet au 14 mars 2013

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg en France, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommé en tant que nouveau Gérant de catégorie B, avec effet au 14 mars 2013 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Nicole THIRION, démissionnaire.

Fait à Luxembourg, le 14 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour JEAN HOUART S.C.

Référence de publication: 2013156695/16.

(130191822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---

**Katrann Private SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 151.157.

Lors de l'Assemblée générale annuelle tenue en date du 04 novembre 2013, les démissions de VALON S.A., société anonyme, représentée par Mr Cédric JAUQUET, représentant permanent et LANNAGE S.A. ont été acceptées.

De ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de trois à un.

Luxembourg, le 07.11.2013.

Pour: KATRANN PRIVATE SA SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013156703/16.

(130191927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---

**KIGA s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue de la Halte.

R.C.S. Luxembourg B 144.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156700/9.

(130192108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---

**Longview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156721/9.

(130191836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---

**Sourcefire Holding Company (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.508,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.150.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat de transfert de parts effectif au 28 octobre 2013 que l'associé unique de la Société, Sourcefire Holding Company (US) LLC a transféré l'ensemble des parts sociales qu'il détenait dans la Société à Cisco Systems Global Holdings Ltd., une société exemptée (exempted company) des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, et son principal établissement au Avenue des Uttins 5, Business Center Les Uttins-sur-Leman, 1180 Rolle, Suisse.

En conséquence de ce transfert et depuis le 28 octobre 2013, Cisco Systems Global Holdings Ltd. est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157539/20.

(130192736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Spie Batignolles T.P., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 75.685.

Le bilan de la maison mère au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013157541/12.

(130191977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**StyleWar S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.446.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 4 novembre 2013, que la liquidation de la société, décidée en date du 13 août 2013, a été clôturée et que STYLEWAR S.A., société de gestion de patrimoine familial a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

*Pour: STYLEWAR S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme liquidée

*Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013157543/20.

(130192689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**RT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.336.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision des associés de la Société prise en date du 18 octobre 2013 que:

- Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158.240 a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat; et

- MindGeek S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181.337 a été nommé gérant unique de la Société en remplacement de Manwin Holding S.à r.l., avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157526/22.

(130192735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**S.A. International Lacquers, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck.

R.C.S. Luxembourg B 21.522.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de  
l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 octobre 2013*

Nomination de Monsieur David WEIJBER, né le 13/03/1976 à Bjorkvik (Suède), demeurant au 9, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la Société. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
S.A. INTERNATIONAL LACQUERS  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157527/17.

(130192492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Reinert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 6, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.042.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013157512/10.

(130192995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Redwell Studio Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5339 Moutfort, 61, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 151.909.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157511/10.

(130193260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Saninpart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 52.301.

---

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 06 novembre 2013, Madame Roselyne CANDIDO MICHEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommée administrateur au Conseil d'Administration en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Raphaël EBER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 12.11.2013.

*Pour: SANINPART S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013157551/17.

(130192473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Softnet Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.639.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157535/9.

(130192675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 124.458.

—  
*Rectificatif du dépôt effectué le 14/08/2013 sous le numéro L130142422*

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013157531/10.  
(130193027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Sagoma Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 162.825.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 novembre 2013.  
Référence de publication: 2013157530/11.

(130192432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Société Financière L. Dapt, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 17.728.

—  
Les comptes annuels au 30/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157534/9.

(130192864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Saninpart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 52.301.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.11.2013.

*Pour: SANINPART S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013157552/15.

(130192474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Schindler, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 12, rue du Père Raphaël.  
R.C.S. Luxembourg B 3.896.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire de l'Associé Unique au 20 août 2013.*

- L'Associé Unique nommé Ernst & Young (7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach) afin de procéder à la révision des comptes de Schindler S.à r.l. de l'exercice comptable 2013.

- Suite à de nouvelles fonctions au sein du Groupe Schindler, Monsieur Johan Van den Burg (résidant professionnellement à Verheeskade, 4, 2502 KM Den Haag au Pays-Bas) sa quitté ses fonctions en tant que gérant de la Société Schindler

S.à r.l. en date du 01/02/2013. Il ne sera pas remplacé dans le conseil de Gérance, qui est composé de 3 membres depuis cette date-là.

Référence de publication: 2013157553/14.

(130191809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Sabior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157547/9.

(130192825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Sabior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157546/9.

(130192824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Sabior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157545/9.

(130192738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Sieca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 169.772.

EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privée en date du 01/11/2013:

- d'accepter le changement d'adresse du siège social:

- qui se trouve à partir de ce jour au L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/11/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013157564/13.

(130192751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Twelve Yarrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.241.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157586/11.

(130192430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 122.321.460,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 89.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Novembre 2013.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157584/13.

(130192803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Sun Wave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, Waistrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 150.586.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schwebsange, den 13.11.2013.

Référence de publication: 2013157576/10.

(130193265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Sivry SpF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 18.252.

Les comptes annuels au 30/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157568/9.

(130192866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Terciel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 100.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2013157599/11.

(130193074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Tarragona S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 98.255.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 6 novembre 2013*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2013 que:

- Les mandats de Mme Claudia Schweich, née le 1<sup>er</sup> Août 1979, à Arlon (Belgique), M. Thierry Grosjean, né le 3 Août 1975, à Metz (France); M. François Bourbonnais, né le 22 Janvier 1959 à Montréal (Canada) et Melle Radia Taddrart, née le 17 Novembre 1985 à Epinal ( France), eux quatre ayant leur adresse professionnelle au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 Décembre 2013 et qui se tiendra en l'année 2014.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Kohnen & Associés S.à r.l enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 190, ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 Décembre 2013 et qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Novembre 2013.

*Pour Tarragona S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013157596/23.

(130192818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Tarkett Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 92.156.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157592/9.

(130193223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Tapout BLF s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 157.731.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157590/10.

(130193146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Topito S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.549.

Il convient de noter la démission de Madame Isabelle SCHUL, en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 5 août 2013.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Certifié sincère et conforme

*Pour TOPITO S.A.*

Référence de publication: 2013157609/12.

(130192591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Tradicook, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 116.086.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157611/10.

(130193144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Tradicook, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 116.086.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157610/10.

(130193143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**TK-Design and More S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 142.413.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 13.11.2013.

Référence de publication: 2013157605/10.

(130193171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Tarleton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157594/10.

(130193000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Tyson Americas Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 57.188.700,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.854.

*Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 05 novembre 2013*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 SEPTEMBRE 2013.

Le siège social actuel de Tyson Global Holding S.à r.l., associé unique de la Société, est le suivant: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157587/14.

(130192482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.043.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juin 2013.  
Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Manager

Référence de publication: 2013157583/14.

(130192924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Tyson Global Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 238.272.700,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.762.

—  
*Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société en date du 5 novembre 2013*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Le siège social actuel de TYSON INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., associé unique de la Société, est le suivant: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157588/14.

(130192467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Tontarelli Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Hautcharage, 3, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 107.009.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157606/9.

(130192774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Sethunya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.537.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 6 septembre 2013, Madame Marie Laurence THILL, résidant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg s'est démise de ses fonctions de gérant.

Compte tenu de ce qui précède, le nombre des gérants a été réduit de 4 à 3.

Luxembourg, le 12.11.2013.

*Pour: SETHUNYA S.à r.l.*

*Société à responsabilité limitée*

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013157561/17.

(130192468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Timeplus S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4965 Clemency, 26, rue de Sélange.

R.C.S. Luxembourg B 117.793.

—  
Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157603/10.

(130193303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Secogest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7570 Mersch, 29, rue Nic Welter.

R.C.S. Luxembourg B 77.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157559/10.

(130192936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Umanis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.492.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157617/9.

(130192868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Umanis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.492.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157618/9.

(130192878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Aquaspada Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 151.541.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, telle que modifiée, l'étude Chevalier & Sciales (le «Domiciliataire») dénonce, avec effet immédiat, le contrat de domiciliation conclu le 14 janvier 2010 entre le Domiciliataire et la société Aquaspada Holding S.A., (la «Société»), société anonyme enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.541.

Par conséquent, le Domiciliataire dénonce avec effet immédiat le siège de la Société sis 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

*Pour Chevalier & Sciales*

Rémi Chevalier

Référence de publication: 2013157670/16.

(130193112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Hold Concept Trader S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.644.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège le 20 avril 2012*

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme HOLD CONCEPT TRADER S.A. procède aux modifications suivantes:

L'assemblée accepte la démission des administrateurs suivants:

1. Madame GIROUSSE Marie Hélène, demeurant à B 4130 ESNEUX, avenue Iris Crahay 32, au poste d'administrateur et ce à partir de ce jour.

2. Monsieur HASSELMANS Jean Marc, demeurant à B 4130 ESNEUX, avenue Iris Crahay 32, au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué et ce à partir de ce jour.

L'assemblée accepte également la démission de Monsieur HASSELMANS Jean Marc, demeurant à B 4130 ESNEUX, avenue Iris Crahay 32 de son poste de représentant permanent pour la société Overseas Consultant S.A. et ce à partir de ce jour.

Pour extrait conforme

Pour HOLD CONCEPT TRADER SA

Référence de publication: 2013157968/20.

(130193594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**HRE Investment Holdings II TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157972/10.

(130193701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Intertrans Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-4480 Soleuvre, 171, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 44.629.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 septembre 2013 statuant sur les comptes 2012*

*Cinquième Résolution*

L'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Arthur, Edouard ZIEGLER, demeurant 100, Avenue Montjoie, B-1180 Uccle comme administrateur-délégué;

- Monsieur Hugue Van De Werve De Schilde, demeurant 121, Avenue Jezus Eick, B-3080 Tervuren comme administrateur en remplacement de Monsieur Albert, Robert, Adrien ZIEGLER;

- Monsieur Benoît DE MOOR, demeurant 10, Esdoornenlaan, B-3090 Overrijse comme Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Michel GOVAERTS.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de:

- Monsieur Arthur, Edouard ZIEGLER comme administrateur et président;

- Monsieur Alain, Robert, Jacques ZIEGLER comme administrateur et administrateur délégué.

Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2018 statuant sur l'exercice 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR INTERTRANS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2013158012/24.

(130193310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Braycott Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013159867/12.

(130196870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

---

**Boston B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 47.744.566,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.341.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 novembre 2013 que:

- Madame Julia Klingen démissionne de son poste de gérant de classe A de la société avec effet au 15 novembre 2013;
- Geoffrey Limpach, né le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe A avec effet au 15 novembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159865/15.

(130196348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

---

**Thekem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 55.994.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Larochette le 14 novembre 2013 que les mandats des personnes suivantes ont été révoqués: de la société ANDREAS CAPITAL SUXESKEY S.A. (anc. "Suxeskey"), de Mr Theodorus, Wilhelmus KEMPS, "Administrateurs" ainsi que celui de la société A&C Management Services Sàrl avec effet le 25/01/2013 en tant que "commissaire".

En lieu et place, les personnes suivantes ont été élues jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2019:

*Administrateurs:*

- ANDREAS MANAGEMENT SERVICES Sàrl, société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette avec effet à partir du 15/08/2013;
- Monsieur Joseph ROTTEVEEL, ayant son siège professionnel à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette avec effet à partir du 01/07/2013;

*Commissaire aux comptes:*

- ANDREAS AUDIT SERVICES, société de droit luxembourgeoise ayant son siège social à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette avec effet à partir du 15/08/2013.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée désigne Monsieur SCHREUDERS Bastiaan Lodewijk Melchior, 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, comme représentant permanent de la société ANDREAS MANAGEMENT SERVICES Sàrl, inscrite au RCSL sous le numéro B-179712.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158939/27.

(130194618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**True Religion Brand Jeans International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.674.044,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 158.336.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 novembre 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 24 septembre 2013, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Giuliano Sartori, né le 4 novembre 1958 à Fossalta di Piava, Venise, Italie, ayant son adresse professionnelle au 2263 East Vernon Avenue, Vernon, 90058 Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur David Conn, ayant son adresse professionnelle au 2263 East Vernon Avenue, 90058 Californie, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Eric Bauer, ayant son adresse professionnelle au 2263 East Vernon Avenue, 90058 Californie, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Alan Dundon, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 novembre 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013158937/32.

(130194128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Toffies Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.214.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et des obligataires tenue exceptionnellement le 25 octobre 2013 au siège social de la Société*

Le mandat de la société FRANCOIS IV, société par actions simplifiées, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris (France) sous le numéro RCS 433 121 340, ayant son siège social 148, Rue de l'Université, F-75.007 Paris ayant comme représentant permanent Mr. Robert Daussun demeurant professionnellement 148, Rue de l'Université, F-75007 Paris;

comme administrateur de classe A est renouvelé pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

La société SARMANE FINANCE, Société à Responsabilité Limitée ayant son siège social 10, avenue Emilie Accollas, F-75007 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 449151042, représentée par Monsieur Jérôme Guez né le 10/02/1970 à Suresnes, France, demeurant professionnellement 148 rue de l'Université, 75007 Paris, France a été nommée administrateur de catégorie A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.11.2013.

Référence de publication: 2013158942/22.

(130194732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Saint Mirande Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 27, Val Saint-André.

R.C.S. Luxembourg B 163.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 08/11/2013.

Référence de publication: 2013156295/10.

(130190737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---